

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 25 juillet 2016**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5e étage, le lundi 25 juillet 2016, à 11 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 juillet 2016.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

12 – Orientation

12.01 Accord de principe / Mandat spécial

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1166822001*

Autorisation au Service de la diversité sociale et des sports à déposer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en ce qui concerne le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling, pour les arénas Mont-Royal et Saint-Louis.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Bureau du directeur d'arrondissement - 1167388001*

Octroi à l'entreprise Construction Urbex inc, d'un contrat de 361 391,37 \$, taxes et contingences incluses, pour l'aménagement de certaines ruelles, et autoriser une dépense totale à cette fin de 401 391,37 \$ incluant des incidences au montant de 40 000 \$. Conformément à appel d'offres public DDTTP54-16-14 (3 soumissionnaires)

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Isabell Ross
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le vendredi 22 juillet 2016



Dossier # : 1166822001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service de la diversité sociale et des sports à déposer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en ce qui concerne le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling, pour les arénas Mont-Royal et Saint-Louis

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :
D'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports à déposer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en ce qui concerne le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling, pour les arénas Mont-Royal et Saint-Louis

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-07-21 15:40

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166822001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service de la diversité sociale et des sports à déposer, au nom de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en ce qui concerne le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling, pour les arénas Mont-Royal et Saint-Louis

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), a lancé un premier appel de projets au printemps 2012, le « Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling » qui a permis de contribuer au financement de la mise aux normes des arénas de la Ville de Montréal.

Le 4 juillet 2016, le MESS (auparavant le MELS) a lancé un nouvel appel de projets dans le cadre de ce même Programme. Des modifications ont été apportées au Programme, notamment l'ajout de notions de sécurité, la mise à jour des réfrigérants de remplacement admissibles, l'amélioration de l'efficacité des analyses, l'uniformisation des exigences pour l'attribution des contrats avec les lois en vigueur et la clarification de certaines règles et normes.

Le Service de la Diversité sociale et des sports (SDSS) fera le dépôt d'une demande de subvention au nom des arrondissements auprès du MEES en ce qui concerne ce nouveau Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0621 - 17 mai 2016 - Adopter le règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du conseil municipal.

CM15 0965 - 18 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal - Dépense totale de 1 242 649,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14419 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CM15 0565 - 28 avril 2015 - Adopter le règlement d'emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CA15 25 0110 - 7 avril 2015 - Adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Mont-Royal, et acceptation de l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0720 - 16 mai 2012 - Autoriser la présentation des projets de mise aux normes de quinze (15) arénas, listés ci-après, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre de son « programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling ».

CM12 0137 - 21 février 2012 - Adopter le règlement d'emprunt de 60 500 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE12 0095 - 25 janvier 2012 - Approbation des modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, notamment la description des travaux admissibles par le comité exécutif.

CM12 0137 - 20 et 21 février 2012 - Adoption par le conseil municipal du « Règlement autorisant un emprunt de 60 500 000 \$, pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux ».

CM11 0655 - 23 août 2011 - Approbation par le conseil municipal de l'offre de service entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et les arrondissements concernés relativement à la gestion globale de projets de mise à niveau de leur aréna afin de respecter l'échéancier au Programme prévu à cet effet, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE10 1137 - 7 juillet 2010 - Adoption par le comité exécutif du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

CM09 0200 - 30 mars 2009 - Adoption par le conseil municipal du « Règlement autorisant un emprunt de 30 500 000 \$ afin de financer le fonds des arénas (réfrigération et mise aux normes) ».

DESCRIPTION

Le MEES a fait l'annonce, le 4 juillet 2016, d'un nouvel appel de projets dans le cadre de son Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling.

Ce Programme, géré dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, s'adresse aux organismes municipaux et scolaires ainsi qu'aux organismes à but

non lucratif. Il comprend deux volets, soit la modification ou le remplacement d'un système de réfrigération dans un aréna ou un centre de curling ainsi que la mise aux normes et la rénovation des installations admissibles au premier volet. Les organismes admissibles pourront obtenir une aide financière atteignant jusqu'à 50 % des coûts admissibles du projet, jusqu'à concurrence d'un million de dollars pour les deux volets combinés. Les travaux devront être réalisés d'ici le 31 mars 2020.

Les grandes lignes du Programme se retrouvent en pièce jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Un sommaire décisionnel avec résolution du Comité exécutif (CE) de la Ville de Montréal est nécessaire pour le dépôt des demandes de subventions auprès du MEES. Ce sommaire sera préparé par le SDSS et les arrondissements seront identifiés comme partie prenante. Les arrondissements doivent obtenir une résolution de leur conseil d'arrondissement, autorisant les services centraux à déposer une demande au MEES en leurs noms.

L'autorisation du comité exécutif de présenter des projets de mise aux normes d'arénas au MESS, son engagement à assumer sa part des coûts ainsi que la désignation d'une personne responsable à agir au nom de la Ville sont des modalités exigées dans le « Programme pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling » du MESS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces subventions obtenues sont intégrées au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux du SDSS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le SDSS vise d'abord le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Par ailleurs, les projets réalisés visent la certification LEED argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux de la Ville de Montréal. Finalement, les projets incluent également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, telle que la récupération de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude domestique, lorsque possible, des systèmes d'éclairage moins énergivores et l'ajout d'une toile réfléchissante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du conseil d'arrondissement doit être obtenue afin que le SDSS puisse présenter des projets au MESS dans le cadre de son Programme. La date limite de tombée du dépôt des demandes est le 31 août 2016. À défaut de s'y conformer, les projets ne seront pas retenus et aucune subvention ne sera possible pour les projets concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du Comité exécutif (CE) - août 2016.

- Dépôt par le SDSS des demandes d'aide financière au MESS d'ici le 31 août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric CARRIGNAN
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-21

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

**Dossier # : 1167388001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Construction Urbex inc, un contrat au montant total de 361 391,37 \$, taxes et contingences incluses, pour l'aménagement de certaines ruelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 401 391,37 \$ incluant des incidences au montant de 40 000 \$. (Appel d'offres public DDTTP54-16-14, 3 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

OCTROYER À L'ENTREPRISE CONSTRUCTION URBEX INC, UN CONTRAT AU MONTANT TOTAL DE 361 391,37 \$, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES, POUR L'AMÉNAGEMENT DE CERTAINES RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET AUTORISER À CETTE FIN UNE DÉPENSE TOTALE DE 401 391,37 \$, INCLUANT DES INCIDENCES AU MONTANT DE 40 000\$ TOUTES TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTTP54-16-14, 3 SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE l'arrondissement veut limiter les îlots de chaleur sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut augmenter la surface au sol perméable;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut améliorer le cadre de vie de ses citoyens en leur offrant des milieux de vie agréables.

Il est recommandé :

D'OCTROYER un contrat de 361 391,37 \$, taxes et contingences incluses, à l'entreprise CONSTRUCTION URBEX INC pour l'aménagement de certaines ruelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'AUTORISER une dépense totale de 401 391,37 \$, incluant des incidences au montant de 40 000 \$ et les taxes.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-07-22 09:58

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1167388001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Construction Urbex inc, un contrat au montant total de 361 391,37 \$, taxes et contingences incluses, pour l'aménagement de certaines ruelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 401 391,37 \$ incluant des incidences au montant de 40 000 \$. (Appel d'offres public DDTP54-16-14, 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de favoriser les îlots de fraîcheur, de créer des milieux de vie de qualité et en accord avec la volonté politique de bonifier le réseau de ruelles verdies de l'arrondissement, un appel d'offres public (DDTP54-16-14) a été lancé pour le verdissement de 14 ruelles, dont 7 avec un tronçon totalement vert et non accessible aux automobiles.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la firme Construction Urbex inc, plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux. Il est à noter que l'adjudicataire recommandé a obtenu son accréditation auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 29 juin au 19 juillet 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de dix-neuf jours (19) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux addendas ont été émis en cours du processus d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent à aménager quatorze (14) ruelles vertes dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les ruelles visées dans le contrat DDTP54-16-14 sont les suivantes :

- Prince-Arthur, Milton, Sainte-Famille, Jeanne-Mance
- Rachel, Duluth, de Mentana, Saint-André
- Cérat, entre Coloniale et Saint-Dominique
- Mont-Royal, Marie-Anne, De Lanaudière, Chambord
- Des Pins, Prince-Arthur, du Parc, Hutchison
- Mont-Royal, Marie-Anne, Clark, Saint-Urbain
- Napoléon, Roy, Laval, Hôtel-de-Ville
- Rachel, Duluth, Berri, Rivard
- Gilford, Mont-Royal, de Bordeaux, Chabot
- Saint-Grégoire, Laurier, Papineau, Marquette
- Gilford, Mont-Royal, Chambord, De Brébeuf
- Masson, Laurier, Des Érables, De Lorimier
- Rachel, Gauthier, De Bordeaux, Dorion
- La Mennais entre Fabre et Garnier

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission pour ces travaux est de 10 % (prix sans les taxes). Le montant total du projet à octroyer pour les travaux de verdissement de ruelles est de 401 391,37 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 361 391,37 \$ (taxes incluses pour les travaux) et un montant de 40 000 \$ (taxes incluses) pour les incidences.

Les dépenses incidentes, taxes incluses, à la soumission comprennent les travaux suivants :

- 40 000 \$ pour la fourniture de mobilier urbain (bacs de plantation, tables à pique-nique, composteurs, roches)

Le processus d'appel d'offres public DDTTP54-16-14 s'est déroulé du 29 juin au 19 juillet 2016.

Six (6) compagnies se sont procurées les documents d'appel d'offres:

- Arthier construction 2633-2312 Québec inc
- Atlas Excavation Inc.
- Groupe TNT Inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
- Les entrepreneurs Bucaro inc
- Construction Urbex inc

Les soumissions ont été ouvertes le mardi 19 juillet 2016 au 201, avenue Laurier Est, H2T 3E6, à 14 h.

Les soumissionnaires sont au nombre de trois (3) :

- Les entrepreneurs Bucaro inc
- Arthier construction 2633-2312 Québec inc
- Construction Urbex inc

Le soumissionnaire le plus bas est l'entrepreneur Construction Urbex Inc.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des noms des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

RÉSULTATS DE SOUMISSION	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (taxes incluses)
1 Les entrepreneurs Bucaro inc	912 954,39 \$
2 Arthier construction 2633-2312 Québec inc	557 040,08 \$
3 Construction Urbex inc	361 391,37 \$
Estimation des professionnels internes	391 746,04 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	610 461,95
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	68,92
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	551 563,02
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	152,62
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-30 354,67
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-7,74
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	195 648,71
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	54,14

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour la plus basse soumission.

L'estimation des coûts réalisée par l'arrondissement a été basée sur les prix les plus bas présentés dans les soumissions de l'année précédente, avec une majoration de 2%.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret n° 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Urbex inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 2 mai 2014 et est valide jusqu'au 1er mai 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les entreprises Construction Urbex inc. est 5626-6695-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 14

septembre 2011.

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'accorder à la firme Construction Urbex inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement de certaines ruelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs en matière de développement durable. En effet, la création de ruelles vertes permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 du Plan Local de Développement Durable (actions 10,11 et 12) : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur, en favorisant la vie de quartier ainsi que la marche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une plaque signalétique indiquant à la population que la ruelle est verdie sera apposée en tête de ruelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

- Début des travaux Août 2016
- Fin des travaux Novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréanne LECLERC-MARCEAU
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-21

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme, patrimoine et
services aux entreprises